

Prix « Objectif Plume » des journalistes pigistes 2018

Règlement

Article 1 - Objet

Le Club de la Presse de Bretagne lance le prix « Objectif Plume ». Il récompensera un article publié par un.e journaliste pigiste résidant en Bretagne. La bourse est dotée de 700 euros. Le lauréat bénéficiera d'une adhésion d'un an au Club de la Presse.

Article 2 – Conditions

Le concours est ouvert à tous les journalistes-pigistes résidant en Bretagne sans condition d'âge, et ayant déjà produit et publié au moins deux reportages et/ou enquêtes en langue française, quel que soit le support (presse écrite, web, photo, multimédia...), qu'ils devront fournir à titre d'exemples au jury.

Pour être recevables, les candidatures examinées par le jury devront remplir les conditions suivantes:

- Le candidat doit présenter lui-même sa candidature.
- La candidature est gratuite.
- Les candidatures doivent être adressées avant le 1er juin 2018 au Club de la Presse de Bretagne en format numérique (accueil@clubpresse-bretagne.com).
- Aucune condition d'âge n'est requise. Il n'est pas nécessaire d'être titulaire de la carte de presse. Le candidat doit résider en région Bretagne.
- Supports : tous médias/formats autorisés (photo, presse écrite, radio, télévision, multimédia, récit graphique, livre).
- Le dossier de candidature doit être composé du reportage; d'une présentation du journaliste pigiste ; du formulaire d'inscription dûment complété ; et de tout élément permettant au jury d'apprécier les conditions de réalisations du projet.
- L'article doit être paru entre janvier 2017 et avril 2018

Article 3 – Choix du (de la) lauréat(e)

Le/la lauréat(e) sera désigné(e) à l'issue des délibérations d'un jury de professionnels. Le jury attribuera le prix en fonction de la qualité du reportage présenté, de son originalité et des qualités professionnelles des candidats eux-mêmes. Une grande attention sera portée à la présentation des candidatures : orthographe, choix des angles, choix du sujet... La remise du prix sera effectuée lors d'une soirée en juin 2018 à Rennes.

Article 4 – Incompatibilités

Les membres du jury et du conseil d'administration du Club de la Presse de Bretagne ne peuvent être candidats.

Article 5 – Responsabilité

Le Club de la Presse de Bretagne se réserve la faculté d'annuler ce concours ou de ne pas attribuer de prix au titre du présent règlement (manque de candidatures, qualité jugée insuffisante, défaut d'un partenaire...) sans qu'aucun candidat ne puisse réclamer une quelconque indemnisation.

Contact : Déborah Julhès,

Animatrice

Club de la Presse de Bretagne

accueil@clubpresse-bretagne.com

Tél. : 02 99 38 60 70

www.clubdelapresse-bretagne.com